

LA PLATE-FORME



VOLUME 8 DÉCEMBRE 2013



SOMMAIRE:

PAGE 2

- Mot du maire

PAGES 3 et 4

- Chroniques d'information municipale

PAGES 5 et 6

- Avis public

PAGE 7

- Points d'informations

PAGE 8 ET SUIVANTES

- Mot des organismes et entreprises de chez nous



Horaire des célébrations de Noël
et du Jour de l'An:

Mardi 24 décembre 2013

17 h 00 et 19 h 00

Mardi 31 décembre 2013

16 h 00

Mot du maire

Chers citoyennes et citoyens,

Ce mot du maire vous sera présenté en deux volets. En premier lieu, il sera question des élections municipales qui ont retenu toute notre attention le 3 novembre dernier et dans un deuxième temps, je vous partagerai une réflexion sur les quelques attitudes observées lors d'assemblées publiques.

Je tiens d'abord à remercier les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose pour leur participation importante au dernier rendez-vous électoral. C'est dans une proportion de près de 70 % que les électeurs ont pris de leur temps pour effectuer cet exercice primordial dans une société libre de conserver cette force de la démocratie.

En septembre dernier, nous vous avons invités à exercer ce droit fondamental de choisir ses représentants au conseil municipal. Nous croyons que le message a été bien entendu puisque le taux de participation est supérieur de 20 % à celui du niveau national (50 %).

Je veux aussi remercier tous les candidats qui ont manifesté de l'intérêt à la gestion politique de notre municipalité. Lorsqu'on choisit de présenter sa candidature, c'est avec une volonté de servir ses concitoyens dans une démarche de presque bénévolat. Je puis affirmer que la présente campagne s'est déroulée dans le respect de tous les candidats. Certes, il y a des vainqueurs qui savourent le moment de la victoire. Il y a aussi des candidats et candidates qui n'ont pas atteint leur objectif de participer à l'action de siéger pour les quatre prochaines années. Je les remercie d'avoir permis l'exercice de la démocratie.

Cette élection a permis d'accueillir deux nouvelles figures. Une participation de gens de toute provenance était souhaitée et surtout une équipe qui travaille en harmonie pour le plus grand des intérêts de la communauté. Je suis confiant de la participation active des sept membres du conseil.

Mais avant de passer au deuxième point de ce texte, je remercie toute la population pour cette confiance renouvelée dont nous nous rendons tous responsables et j'invite les citoyens à se rendre nombreux aux réunions ordinaires et extraordinaires du conseil municipal. Comme la plupart d'entre vous le savez, le code municipal permet la présence du public aux séances du conseil et la période de questions ajoute un élément de démocratie que seule la structure politique municipale autorise.

Parallèlement, depuis le début de la tenue des audiences publiques de la Commission Charbonneau, plusieurs se questionnent sur des enjeux globaux comme: « De quoi le

Québec a-t-il besoin? » Les réponses sont variées, souvent portées par un sentiment d'impuissance. Certains dénoncent le cynisme, la corruption mais d'autres signalent une envie de changement. Certaines personnalités publiques vont même jusqu'à dire que le Québec a besoin de plus de civisme et de savoir-vivre et que la liberté de tout dire, en lettres ouvertes ou en assemblée, ne règle rien en soit !

Portons ce constat et cette certitude que nous sommes collectivement à la croisée des chemins et posons-nous la question pour notre collectivité: De quoi la communauté de Sainte-Rose-du-Nord a-t-elle besoin ? Quelles forces nous faut-il mettre de l'avant pour le futur? Comment croyons-nous en notre devenir?

Nombreux sont les citoyens et citoyennes qui croient au progrès et s'impliquent dans diverses organisations. Moins nombreux, heureusement, sont ceux et celles qui manifestent toujours la recherche du scandale, du cynisme et de la critique négative envers les organisations publiques et les organisations bénévoles de service.

L'implication citoyenne est une plus-value et très présente dans notre communauté qui dispose de services modestes et souvent soutenue par les mêmes volontaires. Ironiquement, la démobilisation citoyenne est souvent le résultat abrupt causé par des interventions malveillantes et propagées par quelques personnes se refusant à reconnaître toute autorité. Face à ceux et celles qui s'impliquent bénévolement, ces interventions malveillantes sont des éléments démobilisateurs.

Rappelons-nous que personne ne mérite d'être ridiculisé et rabaisé par quelques personnes dont les buts demeurent obscurs. Alors, pourquoi ne pas commencer à adopter un comportement positif en pesant nos mots et en dosant nos propos à supporter le bénévolat, les actions positives par une démarche de courtoisie et d'encouragement? Il semble qu'il soit plus facile de détruire que de construire, disons-nous... Nous invitons au changement par une approche positive envers les acteurs du progrès.

En mon nom et aux noms des membres du conseil municipal et de tous les employés, nous souhaitons à toute la population de Sainte-Rose une joyeuse période des fêtes et que l'année 2014 apporte à chacun paix et bonheur.

Laurent Thibeault, maire

Chroniques d'information municipale

Les améliorations aux chemins du Tableau et du Cap-à-l'Est

Il est vrai que le programme fédéral du retour de la taxe d'accise visait d'abord à solutionner les problèmes d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, mais pour des motifs de sécurité et de qualité de vie des usagers, le conseil a convaincu le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'investir la balance de la subvention (102 000 \$) dans les travaux de voirie desdits chemins. Rappelons-nous que nous avons utilisé 75 % de la subvention de 424 897 \$ pour la mise à niveau de la conduite de distribution de l'eau potable le long de la route 172, pour l'achat d'une génératrice à la station de pompage et dernièrement, pour une étude, maison par maison, de l'état de la situation du traitement des eaux usées à l'Anse-à-Théophile.

Un nouveau programme d'infrastructures municipales en voie d'être conclu entre les gouvernements fédéral et provincial

Lors du congrès de la Fédération des municipalités du Québec, tenu à Québec à la fin septembre dernier, le ministre Denis Lebel annonçait que les négociations avec le gouvernement provincial avançait rondement afin de mettre en place un nouveau programme d'infrastructures municipales. Ce dernier serait disponible dès l'année 2014. Il va de soi que nous avons plusieurs projets et priorités pour que notre municipalité modernise ses installations.

Arianne phosphate expédierait son mine- rai à partir de Saint-Fulgence

La nouvelle n'en est plus une, nous en convenons. En écoutant les commentaires des citoyens et citoyennes de Sainte-Rose, la nouvelle réjouit grandement les jeunes et aussi les moins jeunes qui y voit là des opportunités d'emplois stables. Certes, il y a des opposants qui ont fortement exprimé leurs opinions pour diverses raisons.

Mais, il y a aussi des gens favorables au projet. Selon la documentation fournie par les responsables de l'entreprise, un site situé à l'extrémité Est du territoire du canton Harvey serait favorable à l'installation d'un port en eau profonde, voisin des limites de notre municipalité. Nous n'avons pas l'intention de brouiller les cartes en prenant contact avec les promoteurs afin leur signifier notre intérêt. Pour nous, l'important c'est d'affirmer tout simplement notre accord à ce projet qui aura, quelque soit le site choisi, des retombées positives dans notre communauté.

Un soutien financier plus stable au bureau d'information touristique

Depuis deux ans, nous présentons et défendons auprès des autorités de la MRC du Fjord-du-Saguenay un soutien financier pour nous permettre de donner de meilleurs services à notre bureau d'information touristique et de plus, soutenir la SDECT dans la mise en place de services.

Lors de l'adoption du budget 2014, les membres du conseil de la MRC se sont entendus sur l'importance d'aider les deux bureaux touristiques (*les portes d'entrée vers la région que sont les villages de Petit-Saguenay et le village de Sainte-Rose-du-Nord*) en leur accordant un montant de 10 000 \$ chacun pour leur fonctionnement. De plus, le comité touristique de la MRC supporte l'idée de maintenir un service d'information touristique des deux portes d'entrée en lien avec toutes les municipalités de la MRC.

Les responsabilités attribuées aux membres du conseil municipal

Lors de la première séance du conseil tenue le 11 novembre dernier, rapidement, les élus ont manifesté leur intérêt à s'impliquer activement dans les comités et dossiers particuliers. En voici la teneur :

Hygiène du milieu:

- ⇒ Dossier de l'eau potable;
- ⇒ Dossier de l'assainissement des eaux usées;
- ⇒ Dossier des déchets.

Responsable: Laurent Thibeault

Transport routier:

- ⇒ Entretien des chemins municipaux;
- ⇒ Déneigement des rues et chemins publics;
- ⇒ Éclairage des rues.

Responsable: Guy Gauthier

Loisirs et culture et organismes communautaires:

1. Dossier des loisirs : aménagement des parcs et terrain de jeux;
2. Représentant à l'Association des loisirs;
3. Représentant club des Alliés;
4. Bibliothèque, parc informatique et activités culturelles;
5. Centre de conditionnement physique;
6. Représentant de l'OMH.

Responsables 1 et 2: Isabelle Michon-Campbell

3: Claude Riverin

5 et 6: Annie Girard

1, 4 et 6: Suzan Lecours

Urbanisme et aménagement du territoire:

1. Comité d'urbanisme et du patrimoine;
2. Dossier de l'affichage.

Responsables 1: Richard Pedneault et Guy Gauthier

2: Claude Riverin

Finances et développement économique:

1. Représentant à la SDECT;
2. Représentant à la Corporation nautique.

Responsables 1: Claude Riverin

2: Laurent Thibeault

Sécurité publique et gestion des biens meubles et immobiliers:

1. Protection civile (pompiers volontaires);
2. Relations avec la Sûreté du Québec;
3. Immeubles municipaux, parcs et terrains.

Responsable 1 et 2: Laurent Thibeault, 3: à combler

Stationnement interdit en période hivernale

Votre collaboration nous est indispensable pour ce qui est du stationnement de vos véhicules durant les mois d'hiver.

Nous vous recommandons de prendre connaissance des quelques articles de règlement suivants pour votre sécurité et celle de nos employés.

Article 7 "Signalisation"

La municipalité autorise le(s) fonctionnaire(s) désigné(s) par le Conseil municipal à installer et à maintenir en place, aux endroits déterminés par résolution, des panneaux d'arrêt, des panneaux ordonnant de céder le passage, des panneaux interdisant des demi-tours, des feux de circulation, des lignes de démarcation de voies, ainsi que toute autre signalisation décrite au *Code de la sécurité routière* qui serait jugée appropriée par le Conseil.

Toute personne est tenue de se conformer aux indications que ces signalisations comportent.

Article 9 "Stationnement interdit"

Nul ne peut immobiliser un véhicule routier sur un chemin public où la signalisation indique que le stationnement est interdit en tout temps.

Article 28 "Stationnement de nuit"

Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, il est défendu d'immobiliser ou de stationner tout véhicule routier sur le chemin public ou sur tout terrain de stationnement public, entre minuit et 7 h du matin et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 31 mars inclusivement. Cette interdiction a pour but de permettre et de faciliter le déneigement pendant ladite période.

L'amende prévue pour le non-respect de l'un ou l'autre de ces articles est de 30 \$ et celle-ci peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.



Avis public

Contrat de collecte des déchets

Le nouveau contrat de collecte des déchets entrera en vigueur le 1^{er} février 2014. C'est l'entreprise Transport sanitaire Bonneau qui s'est vue attribuer le contrat.

Ce contrat prévoit que tous devront utiliser un rouli-bac pour disposer des déchets. Aucun autre contenant ne sera accepté et/ou ramassé. Le Conseil a adopté un règlement en ce sens lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 16 décembre 2013.

Dans le but de minimiser cette dépense obligatoire pour les citoyens, la Municipalité vous propose d'acheter les bacs et de vous les revendre au prix coûtant.



Normalement le prix de vente est de 84,98 \$ + taxes pour un bac de 365 litres et 59,97 \$ plus taxes pour un bac de 240 litres.

Nous vous les offrons à 72 \$ pour un 365 litres et 64 \$ pour un de 240 litres.

Si vous êtes intéressés par l'une ou l'autre de ces offres nous vous prions de communiquer avec nous le plus rapidement possible au 418 675-2250, vous pouvez laisser vos coordonnées sur la boîte vocale. Lorsque le bac sera livré nous vous en informerons et vous pourrez passer le payer et le ramasser.

Voici un extrait du règlement 237-2013 relatif à la cueillette des ordures:

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement, et notamment afin de pourvoir à l'enlèvement des ordures sur son territoire et déterminer la manière d'en disposer ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger tout règlement antérieur portant sur le même objet et de le remplacer par le présent règlement ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013;

Article 1 – Preamble

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Objet

Le présent règlement a pour but d'obliger tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble desservi par le service d'enlèvement des ordures à utiliser un bac roulant.

Article 3 - Définitions

« **Bac roulant** »:

Contenant de polyéthylène résistant, de couleur verte ou noire, d'une capacité de 240 litres ou 360 litres, conçu pour recevoir les déchets, muni d'un couvercle à charnières et de roues, pouvant être levé et vidé mécaniquement au moyen d'un verseur ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé par les camions affectés à la collecte des déchets;

Article 4 – Application du règlement

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Article 5 – Conteneurs autorisés pour les ordures ménagères

- 5.1 Tous les immeubles résidentiels permanents, institutionnels et commerciaux desservis par le service d'enlèvement des ordures de la municipalité doivent avoir à leur disposition et utiliser au moins un bac roulant par logement ou local.
- 5.2 Tous les immeubles saisonniers (chalets ou bâtiments secondaires) desservis par le service d'enlèvement des ordures de la municipalité doivent avoir à leur disposition et utiliser un bac roulant lorsqu'il n'y a pas de conteneur fourni et installé par le service de collecte des ordures de la municipalité.
- 5.3 Tous les occupants visés par le présent règlement doivent se procurer un bac roulant conforme aux prescriptions du présent règlement d'ici au plus tard le 1^{er} février 2014.

5.4 Nul ne peut, à compter du 1^{er} février 2014, utiliser un contenant autre qu'un bac roulant ou un conteneur, selon le cas prévu aux articles 5.1 et 5.2 qui précèdent, pour les fins de la disposition des ordures en bordure de la rue. Tout occupant doit placer ses ordures dans un bac roulant ou un conteneur, selon le cas prévu aux articles 5.1 et 5.2 qui précèdent, et s'assurer que celui-ci soit hermétiquement fermé.

Article 6 – Cueillette des ordures ménagères

6.1 Les bacs roulants doivent être placés en bordure de la voie publique au plus tôt à 16 h le jour précédent la collecte, sans nuire à la circulation et/ou à l'enlèvement de la neige. Les bacs vides doivent être ramassés au plus tard douze (12) heures après la collecte.

6.2 Les ordures ne sont pas ramassées par les préposés si l'accès est rendu impossible ou difficile en raison de la neige, d'un obstacle ou pour toute autre raison ou s'il est impossible ou difficile de soulever le bac roulant à l'aide de leur système de levage pour quelque raison que ce soit.

6.3 Il est interdit sur le territoire de la municipalité de jeter des ordures, incluant des matières recyclables et des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de construction ou de démolition, des pneus, des contenants de peinture et/ou autres produits de même nature, en bordure des voies publiques, chemins privés, places publiques, lots vacants, cours d'eau, etc.

6.4 Il est interdit de placer des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de construction ou de démolition, des pneus, des contenants de peinture et/ou autres produits de même nature dans un bac roulant.

Article 8 – Abrogation

Tout règlement antérieur portant sur le même objet est abrogé à toutes fins que de droit. Cependant le règlement 215-2011 concernant la disposition des débris et déchets résultant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition demeure en vigueur.

Article 9 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Collecte des matières recyclables et des ordures

En attendant l'envoi du nouveau calendrier, voici les dates des prochaines collectes:

◇ Jeudi	20 décembre	recyclage
◇ Vendredi	21 décembre	ordures
◇ Vendredi	28 décembre	ordures
◇ Jeudi	3 janvier	recyclage
◇ Vendredi	4 janvier	ordures
◇ Vendredi	10 janvier	ordures
◇ Jeudi	16 janvier	recyclage
◇ Vendredi	24 janvier	ordures

Nous vous ferons parvenir le calendrier 2014 des dites collectes en même temps que votre compte de taxes, à la fin janvier.

Mot de l'inspecteur

Depuis le 8 octobre dernier, un crédit d'impôt remboursable est offert aux propriétaires de résidences isolées qui feront exécuter des travaux de construction, de modification ou de reconstruction d'une installation septique desservant une habitation (principale ou secondaire) construite avant le 1^{er} janvier 2013. Les propriétaires pourront réclamer le remboursement de 20 % des dépenses admissibles supérieures à 2 500 \$ (études de caractérisation des sols, plans, permis, travaux, etc.) jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$. Les travaux devront être réalisés en vertu d'une entente conclue avec un entrepreneur qualifié d'ici le 31 octobre 2014 et être payés avant le 30 avril 2015. Un crédit d'impôt peut également être accordé pour d'autres travaux, notamment:

- La restauration d'une bande riveraine conformément à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- L'aménagement d'un toit vert répondant à la certification LEED;
- L'installation d'une citerne de récupération d'eau pluviale enfouie sous terre.

Pour de plus amples renseignements sur la détermination du crédit d'impôt et sur l'admissibilité à ce dernier, nous vous invitons à consulter le bulletin d'information suivant: <http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/EUIFR 2013-10-Êb.pdf>.

Points d'informations

Calendrier des séances du conseil 2014

Voici le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2014 :

(article 148 du code municipal)

Lundi	13 janvier	19 h
Lundi	3 février	19 h
Lundi	3 mars	19 h
Mardi	7 avril	19 h
Lundi	5 mai	19 h
Lundi	2 juin	19 h
Lundi	7 juillet	19 h
Lundi	4 août	19 h
Lundi	8 septembre	19 h
Lundi	6 octobre	19 h
Lundi	3 novembre	19 h
Lundi	1 ^{er} décembre	19 h

Bienvenue à tous!

Ministère de
la Sécurité publique

Québec 

**Ne laissez pas le feu
gâcher votre
temps des fêtes**

Les risques d'incendie demeurent présents, surtout durant la période des fêtes. Les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous rappellent les conseils de prudence suivants:

L'avertisseur de fumée

- ⇒ Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile. Remplacez la pile si elle est faible ou morte;
- ⇒ Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans;

- ⇒ N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

Le sapin de Noël naturel

- ⇒ Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- ⇒ Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer;
- ⇒ Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours;
- ⇒ Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- ⇒ Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- ⇒ Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur;
- ⇒ Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées;
- ⇒ Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

Les chandelles

- ⇒ Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- ⇒ Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- ⇒ Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- ⇒ Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour plus d'information sur les mesures à prendre pour se protéger contre les incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

Votre service de sécurité incendie et le ministère de la Sécurité publique vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes.



Mot des organismes et entreprises de chez nous

Club de l'amitié

Mot du président

Nous voulons remercier tous ceux qui ont encouragé le Club de l'amitié en participant aux différentes activités qui ont été organisées. L'implication de tous est une condition essentielle à la réussite de notre programmation annuelle.

Si vous manifestez un intérêt quelconque pour travailler avec les membres pour l'organisation de nos activités, nous vous invitons à communiquer avec un membre du C.A.

Que ce Noël et la Nouvelle Année qui s'en vient soient pour vous des moments extrêmement précieux que vous pourrez savourer et partager.

La vice-présidente vous interpelle...

Nous revoilà encore une fois à la croisée des chemins, entre deux années, 2013 qui se termine et 2014 qui commence. Nous sommes partagés entre la joie du temps des Fêtes, les festivités, les repas bien arrosés et la tristesse que nous ressentons tous pour les amis et les parents aux prises avec la maladie ou pire, disparus au cours de cette dernière année. Nous compatissons avec tous ceux qui sont dans le deuil et nous vous souhaitons à tous le bien le plus précieux : la santé.



Nous préparons présentement plusieurs événements, tous plus intéressants les uns que les autres, qui auront lieu en 2014. Ces événements ont pour but de vous informer sur des sujets d'intérêt général ou, tout simplement, de vous divertir.

Notre « voyage en Ontario »

Nous avons déjà reçu un montant représentant 80 % de la subvention promise dans le cadre du projet sur la « Politique nationale de la ruralité ». Notre rapport final a été présenté, rapport qui se veut très positif, et nous attendons le dernier versement.

Nouvelles des comités

Bingo



Les activités reprendront le 15 janvier 2014. Pour partager notre plaisir, nous vous invitons à vous joindre à nous le mercredi soir à 19 h.

Les après-midi



Plusieurs membres prennent plaisir à participer aux différentes activités qui sont organisées le mardi après-midi et même le vendredi, aussi en après-midi. Venez nous rencontrer, ce sera un plaisir pour nous de vous accueillir.

Métier



De belles œuvres ont déjà été réalisées et nous sommes assurés que vous pouvez en faire autant. N'hésitez pas à communiquer avec madame Claude Hudon au 418-675-2630, qui se fera un plaisir de vous réserver une place.



Sacs de sable

Les soirées se passent « super bien ». Nous avons beaucoup de plaisir. Pour rejoindre notre groupe et vous amuser, communiquez avec monsieur Edmond-Louis Girard au 418-675-2284.

Notre « Super party des Fêtes »

Notre « Super party des Fêtes » aura lieu le 11 janvier prochain, Nous vous attendons en grand nombre pour partager notre repas et notre soirée. Un lot de surprises vous attend. Le coût d'entrée, incluant le repas et la soirée, est de 20 \$ pour les membres et de 25 \$ pour les non-membres.

Vous pouvez réserver en communiquant avant le 3 janvier 2014, avec madame Francine Larouche au 418-675-2281 ou avec madame Claude Hudon au 418-675-2630.



Tu as de 3 à 12 ans et tu aimerais t'amuser tout en t'initiant au patin ?



Inscris-toi aux ateliers d'initiation au patin **parents-enfants**
donnés par un animateur qualifié.



Coût : 15 \$ (Fais-vite, les inscriptions sont limitées!)

Quand : Du samedi 25 janvier au 15 février 2014 (4 samedis)

Heure : De 13 h 30 à 14 h 30

Où : Patinoire extérieure des Loisirs à Sainte-Rose-du-Nord

Pour t'inscrire, communique au 418 675-2250 poste 2607

Date limite d'inscription : 14 janvier 2014

Ta participation est essentielle!

*Si tu as besoin de patins ou d'information supplémentaire, communique
avec le *Coffre aux Sports* 418 698-1176 poste 222



BESOIN D'AIDE POUR :

votre recherche d'emploi, le choix d'une
formation ou le démarrage d'une entreprise?

On s'emploie avec vous *Pour planifier votre réussite!*

*Lettre et CV professionnels | Conseils et ciblage d'entreprises | Postuler en ligne
Préparation et simulation d'entrevue | Support au prédémarrage d'entreprise
Orientation scolaire et professionnelle | Établissement en région*

Nos **SERVICES**
sont **GRATUITS**
pour les 16 à 35 ans

www.cjesag.qc.ca



VILLE DE SAGUENAY

- La Baie | 418 697-0634 | 942, rue de la Fabrique
- Chicoutimi | 418 545-9672 | 380, rue Racine Est
- Jonquière | 418 695-3317 | 2338, rue Saint-Dominique

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY | SAINTE-ROSE-DU-NORD

- Votre agente de développement dans votre municipalité :
Mme Nathalie Simard | 418 675-2250, poste 2607
126, de la Descente-Des-Femmes, Sainte-Rose-du-Nord (Québec) G0V 1T0
Télécopieur : 418 673-2115 | Courriel : nsimard@clddufjord.ca

Carrefour
jeunesse-emploi
Saguenay

On s'emploie avec vous



Coopérative forestière Sainte-Rose

L'année 2013 tire à sa fin et la direction de la Coopérative forestière de Ste-Rose et de Groupe forestra inc vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2014.

Malgré l'arrivée du nouveau régime forestier, l'année 2013 n'a pas été de tout repos. La diminution des investissements en sylvicultures au niveau du gouvernement ont eu pour effet de mettre à pieds 38 ouvriers sylvicoles au printemps 2013 au niveau de Groupe Forestra. Les difficultés de l'usine de St-Fulgence ont aussi eu des répercussions sur la stabilité de nos opérations forestières. Nous avons donc été à la recherche de nouveaux clients notamment l'usine de Boisaco à Sacré-Cœur, l'usine de carton plat Cascades de Jonquière, la Scierie Girard, Valoribois et quelques scieries de Résolu au Lac-St-Jean. Nous avons livré du bois à St-Fulgence, Shipshaw, Jonquière, Petit-Saguenay, Roberval et St-Félicien.

Nos contrats de biomasse vont bien. Nous approvisionnons toujours l'hôpital de Jonquière et maintenant la Fromagerie Boivin. Nous avons d'autres projets d'installation de bouilloire afin de vendre de l'énergie notamment avec la municipalité de St-Fulgence et une compagnie minière de la région.

Nous avons réalisé l'aménagement des sentiers de moto-neige avec un partenariat d'affaire avec l'entreprise Lauréat Gagné de L'Anse-St-Jean. De plus, nous continuons notre implication sur différents projets municipaux comme l'amélioration du parc du lac Résimond, la récolte de bois sur les lots intra-municipaux de trois municipalités et la réalisation de sentiers quad.

Même si la situation du monde forestier ne s'améliore pas comme nous le désirons, nous gardons le cap et continuons notre développement en élargissant notre champ de compétence. Souhaitons que l'année 2014 soit plus stable et plus prospère.

Nicolas Tremblay, président

Club Sportif les Alliés



Party du Jour de l'an

Venez célébrer la nouvelle année le Mardi 31 décembre 2013 dès 21 h 00. Les billets sont en vente dès maintenant auprès des administrateurs et le soir même, au coût de 15 \$.

Disco mobile!

Lunch!

Prix de présence!

Surprises!

Pour information:

Firmin Girard: 418 812-6275

directement au Club les Alliés: 418 675-2297

Bureau de poste

En cette période de festivités, j'aimerais vous souhaiter mes meilleurs vœux, santé, bonheur et paix et une bonne et heureuse année 2014. N'hésitez pas à venir tôt pour vos achats, tels que timbres de Noël, colis Xpress Post et cartes-cadeaux Visa à offrir à vos proches.

À mentionner que nous offrons le service Money Gram pour le paiement de factures en retard, qui est plus avantageux pour le client.

Pour la période des Fêtes, le bureau de poste sera fermé les journées suivantes :

- ◆ Le mercredi 25 décembre 2013
- ◆ Le jeudi 26 décembre 2013
- ◆ Le mercredi 1^{er} janvier 2014

Pour informations, vous pouvez communiquer avec moi au 418 675-1306 ou au 418 675-1091.

Merci et au plaisir de vous servir bientôt!

Jeanne-D'Arc Marquis, Maître de poste



Spectacle

Nous sommes un groupe de bénévoles qui croit à l'importance du Club sportif les Alliés et qui désire organiser une soirée toute spéciale de spectacle d'amateurs au mois d'avril 2014. Pour ce faire, nous avons besoin de vos multiples talents (instrumentiste, chanteur, imitateur, humoriste, magicien ou autre).

Petit ou grand, en solo ou en groupe, tous sont invités à venir partager leurs talents sur scène dans le seul but de nous faire passer une belle soirée.

Vous avez jusqu'au vendredi 10 janvier 2014 pour nous exprimer votre intérêt en communiquant auprès de:

Dorothée Girard: 418 675-2246

Maryse Girard: 418 675-2224

Chers parents,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en tant que nouvelle directrice de l'école primaire de Sainte-Rose! Je me nomme Annie Gaudreault, j'œuvre dans le domaine de l'éducation depuis plus de 25 ans. Je suis très fière de me joindre à l'excellente équipe d'enseignantes et du personnel de soutien déjà en place depuis quelques années auprès des jeunes de la communauté de Sainte-Rose.

Nous avons débuté à l'école plusieurs projets académiques, sportifs et culturels pour assurer à tous nos élèves des expériences enrichissantes et variées. Nos enseignantes, Mme Reine Desmeules et Mme Julie Turcotte sont très impliquées dans tous les projets et notre participation à *École en réseau* offre la chance aux élèves de créer des liens avec des jeunes de partout.

Nos enseignants spécialistes sont : M. François Boulianne (éducation physique), Mme Marilyn Potvin (musique et arts) et M. Nestor Lopes (anglais) en remplacement de Mme Bérénice Huerta. Toutes ces personnes assurent un grand soutien à l'équipe et une éducation de qualité aux élèves de notre école. Notre personnel de soutien est composé de Mme Linda Villeneuve (secrétaire) et M. Frédéric Villeneuve (conciergerie).

Je termine en vous offrant mon appui et ma disponibilité au besoin. Je profite aussi de ce moment pour vous souhaiter une belle période des Fêtes et une Bonne et Heureuse Année 2014

Annie Gaudreault

Direction école Sainte-Rose



À surveiller!

C'est dans un esprit de création d'un milieu de vie de qualité appuyé par une démarche de développement sociale et culturelle, que le comité organisateur du Festival des Artisans de Sainte-Rose-du-Nord œuvre depuis ses débuts à mettre en valeur les talents d'artistes et d'artisans régionaux en créant ce grand rassemblement familial.

C'est pourquoi le comité organisateur a le plaisir de vous annoncer le retour de la 8^e édition du Festival à compter des 5, 6 et 7 septembre 2014 sous le grand chapiteau des exposants sous le thème « Fidèle à ses racines »! Nous vous invitons à surveiller le dévoilement de la présidence d'honneur de cette 8^e édition, elle vous sera dévoilée le 26 avril 2014 lors d'une activité toute spéciale!

Pour plus de détails visitez notre site internet www.festivaldesartisans.com

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, Qc, G0V 1T0
admin@ste-rosedunord.qc.ca
www.ste-rosedunord.qc.ca
Téléphone : 418-675-2250
Télécopie : 418-673-2115



Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 12 h

FERMÉ DU 23 DÉCEMBRE 2013 AU 5 JANVIER 2014 INCLUSIVEMENT

Pour nous joindre :

Maryse Girard, directrice générale	2602
Nadia Bolduc, adj. administrative	2600
Nathalie Simard, agente de développement	2607
Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment	2601
Lise Clermont, bibliothécaire	2603
Jean-Marc Martel, employé municipal	2604

Joyeuses Fêtes!



Photo: Claude Riverin